

PARUTION : MAI 2018

**INFORMATION
ÉLECTIONS PARTIELLES
MENU DEROULANT A GAUCHE
WWW.STADRIENDIRLANDE.CA**



CUEILLETTE GROS REBUTS

MERCREDI, LE 6 JUIN 2018

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES ET OBJETS NON ADMISSIBLES

À L'INTÉRIEUR

PAGES 3 ET 4

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

PORTE-À-PORTE VENTE DE PAINS POUR L'OTJ

MERCREDI, LE 16 MAI 2018

SOYEZ GÉNÉREUX, C'EST POUR LES ACTIVITÉS DES ENFANTS

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DE CIRCUIT TRAINING, SKATE PARC, BMX, STRUCTURE DE JEUX D'EAU, CONSTRUCTION DE TOIT DE PATINOIRE

Que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation des projets ci-hauts mentionnés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitations continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RESUME DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'avril 2018 totalisant 92 695.53\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 14 à 17 totalisant 5 875.69\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

4 juin, 2 juillet, 6 août, 4 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre.

MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Claude Blais sera maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2018.

DERNIER PAIEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

Le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2017-2018 sera effectué le ou vers le 15 mai 2018.

MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

La Municipalité octroie le contrat pour les matériaux granulaires et de la machinerie 2018 à Germain Daigle excavation enr. , celui-ci le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite au montant de 48 480,00\$

ABAT-POUSSIÈRE 2018

La Municipalité accorde le contrat d'abat-poussière à la Firme «Transport Adrien Roy & Filles inc. » celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 0.3350\$/l.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

BALAYAGE DE RUES 2018

Germain Daigle excavation enr. fera le balayage de rues, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme au prix 95,00\$/heure.

PROMOTION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2018-2019

- Considérant que** la **Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule **du 7 au 13 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « **Agir pour donner du sens** » dans votre milieu.
- Considérant que** la politique gouvernementale de prévention en santé a comme objectif qu'en 2025, 80% de la population ait un niveau élevé de bien-être émotionnel et psychosocial;
- Considérant que** que participer à la Campagne peut contribuer à atteindre cet objectif collectif;
- Considérant que** que la Campagne 2017-2018 proposait « 7 astuces pour se recharger » soit des facteurs de protection en santé mentale;
- Considérant que** la Campagne 2018-2019 met l'accent sur l'une d'entre elles : **AGIR**

il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com/intro_2018-2019.html ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je, Jessika Lacombe mairesse de la Municipalité Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2018-2019 dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices d'un des astuces retenu pour 2018-2019 soit **AGIR**.

LE RELAIS DE LA VIE-SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Le «Relais de la vie» au nom de la Société canadienne du cancer aura lieu les 16 et 17 juin prochain de 19h à 7h dans la MRC de l'Érable à Plessisville. La municipalité commandite 100.00\$ pour le « Relais de la vie».

Madame Solanges Thibault participera à cet événement. Si vous désirez faire l'achat de luminaires au coût de 5,00\$ contacter Solanges Thibault au 418-338-1373. Merci d'appuyer les personnes qui vivent avec un cancer.



CUEILLETTE GROS REBUTS- SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER **MERCREDI, LE 6 JUIN 2018**

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Ameublement (vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, etc.)

Matériaux naturels (branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur de 1.2 mètres ou 4 pieds, morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kg ou 55 livres)

Matériaux ferreux (appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc.)

OBJETS NON ADMISSIBLES

Les pneus usés d'automobiles et de camions (avec ou sans jantes)

Aucun débris de construction

Aucun résidu domestique dangereux tel que peintures, huiles usagées, filtres, batteries d'automobiles, solvants et tous produits sur lesquels se retrouve un ou plusieurs de ces pictogrammes

Corrosif Inflammable Toxique Explosif

Aucune bombonne de propane

Aucun sac, contenant de déchets

Vêtement, jouet, vaisselle et autres : Comptoir familial Black Lake et Thetford Mines

Note : Les réfrigérateurs, les congélateurs, les systèmes de climatisation et tous les autres appareils contenant des gaz de refroidissement ne sont pas acceptés lors de la cueillette.

Note : Les appareils contenant des halocarbures sont maintenant acceptés chez Services Sanitaires Denis Fortier , 3878, Boulevard Frontenac Est, Thetford Mines. Un frais vous sera chargé pour le dépôt.

Cette initiative découle d'une nouvelle réglementation fédérale sur les halocarbures de mettre à la disposition des citoyens une option leur permettant de se départir en toute sécurité de ces appareils réfrigérants. Parmi ce type d'appareils dorénavant acceptés, on compte les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs, les refroidisseurs à eau ou à vin, les celliers, les thermopompes et autres appareils avec fonction de climatisation, réfrigération ou déshumidification.

**** Vous pouvez aussi profiter de l'Écocentre de Thetford Mines * pour certaines matières ***

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

INFO-TRAVAUX HYDRO-QUÉBEC

TRAVAUX DE MAINTENANCE AU POSTE APPALACHES MAI À OCTOBRE 2018 Rang 10

NATURE DU PROJET

Hydro-Québec vous avise qu'elle procédera à des travaux au poste Appalaches situé dans la municipalité de St-Adrien-d'Irlande. Ceux-ci consistent à l'ajout d'équipements (inductances shunt) afin d'assurer une alimentation fiable et sécuritaire à tous nos clients.

Une inductance shunt est un dispositif qui améliore la stabilité du réseau en éliminant les trop grandes variations de tension causées soit par la foudre ou par les manœuvres d'ouverture et de fermeture de lignes.

Déroulement des travaux

Excavation en vue de l'ajout de nouvelles fondations pour l'inductance, le bassin de récupération et le puits séparateur
Livraison et mise en place de la nouvelle inductance par le fournisseur
Raccordement au réseau

Impacts pendant les travaux

Les travaux auront lieu à l'intérieur des limites de la propriété d'Hydro-Québec.

Ils entraîneront une augmentation temporaire de la circulation dans le secteur causée par le va-et-vient de la machinerie lourde et la livraison du matériel. Compte tenu de cette activité accrue, nous demandons aux résidents d'être vigilants à proximité du chantier. Aucune interruption du service d'électricité n'est prévue.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter sans frais au numéro suivant :
Ligne Info-projets 1-855 -845- 7417

OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION

DANIEL POULIOT 418-333-3120

Évaluation des travaux - Responsable de l'émission des permis –Conformité des règlements

Quiconque désire réaliser des travaux pour édifier, implanter, reconstruire, agrandir, transformer ou rénover doit, au préalable, obtenir de l'inspecteur des bâtiments un permis de construction conformément aux dispositions du règlement # 242 et des règlements de zonage # 241 et de construction # 243 .

Le détenteur d'un permis de construction ne peut pas modifier le projet de construction déjà approuvé sans l'obtention d'un nouveau permis écrit et émis suivant la procédure du présent règlement. Des frais additionnels sont prélevés par l'inspecteur des bâtiments, s'il y a lieu, pour les travaux excédant le montant estimé du premier permis, le tout suivant les tarifs prévus au présent règlement.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca